

36^{ème} CONGRÈS de la FNPPSF Saint Brice en Coglès 05 avril 2009

Pêche



La grande enquête sur les prélèvements des pêcheurs de loisir

Notre grande enquête a apporté une précision inconnue jusqu'alors sur l'impact de la pêche de loisir. Notre enquête a été complétée par une seconde, financée sur les deniers publics. Les chiffres définitifs de ces enquêtes nous apprennent que les prélèvements de 2,45 millions de pratiquants de la pêche récréative sont inférieurs à 2% des volumes capturés par les pêcheries professionnelles et le poids généré par notre activité est considérable : environ 2 milliards d'euros. Il apparaît ainsi que le prix moyen des prises récréatives oscille entre 100 et 200 euros le kilo !. Les prélèvements de la pêche récréative ne représentent qu'une partie infime des rejets de la pêche professionnelle.

Protection de la ressource

Les pêcheurs de loisir adhérents à la FNPPSF se prononcent clairement pour **l'instauration de périodes de repos biologique pour les espèces menacées**. Nous demandons aux scientifiques responsables des études sur la ressource de nous préciser ce que sont les espèces menacées.

La pêche de loisir est accessible à tout citoyen sans distinction d'âge ni de catégorie socio-professionnelle, elle représente un poids économique considérable pour notre économie, c'est une activité essentielle, en plein essor.

Ces périodes de non pêche devront être observées par tous les pêcheurs de loisir et professionnels. Nous saluons l'initiative de certaines grandes enseignes qui s'engagent à ne pas commercialiser certaines espèces durant leur période de reproduction. Dorénavant, la FNPPSF propose à ses associations de faire constater par huissier les irrégularités rencontrées sur les étals des commerces.

Les quotas

L'instauration de quotas est inadaptée, inefficace et injustifiée compte tenu que les prises de la pêche de loisir sont par définition aléatoires. Par ailleurs, nous soulignons les quantités infimes révélées par les enquêtes BVA (10 à 12 kg de poisson par an et par pêcheur). **La position de la fédération reste donc plus que jamais inchangée : le meilleur des quotas est "la consommation familiale"**. Toutefois, une concertation entre les acteurs concernés (scientifiques, pêcheurs, administrations, Comités de suivi) permettrait de valider le cas échéant les espèces qui seraient en danger et pour lesquelles pourraient être arrêtées, par exemple, des limitations de capture ou des interdictions de pêche limitées dans le temps.

Protection des juvéniles

Nous renouvelons notre souhait que soient au moins rétablies les **tailles minimales de captures** telles qu'elles étaient imposées antérieurement à 2007.

Gestion de la bande côtière

Nous nous prononçons catégoriquement **contre les pêches intensives pratiquées dans la bande côtière** (en particulier les chalutages) ainsi que contre les multiples et diverses dérogations, halte au système dérogatoire, oui aux pratiques responsables.

Des essais de récifs artificiels ont été effectués sur la côte Atlantique et en Méditerranée avec succès, la FNPPSF est très favorable à la mise en place de **récifs artificiels à une grande échelle** afin de combler notre retard en la matière et favoriser ainsi le maintien et la reproduction des espèces côtières. Le problème du financement de ces récifs apparaît primordial et même dissuasif aussi nous proposons que la France examine d'autres solutions afin de permettre, par exemple, **l'immersion de structures propres ne nuisant pas à l'environnement**, ce qui, compte tenu de leur quantité potentielle importante, créerait une économie considérable et serait d'une grande efficacité. Les pêcheurs de loisir en bateau sont témoins que les plus beaux spécimens de poissons se situent en quantité dans les épaves, preuve que ces structures sont les sites de reproduction et de vie des plus belles espèces.

Mesures anti-braconnage et vente illicite

Nous demandons que soient renforcés les mesures et contrôles de toutes les sortes de braconnage ou ventes illicites, envers les pêcheurs et receleurs. La fédération souhaite que les autorités conjuguent leurs moyens afin d'éradiquer ces pratiques dont les acteurs sont souvent connus de tous. La FNPPSF incite les associations de pêcheurs de loisir à **signer une convention partenariale de lutte contre le travail illégal** dans le secteur des pêches maritimes et se portera partie civile dans tous les cas de braconnage sanctionnés par les autorités, à l'encontre des pêcheurs de loisir ou des pêcheurs professionnels. Nous apprécierons la volonté du ministère d'encourager cette convention, déjà en vigueur dans plusieurs départements.

Comme cela a été inscrit dans la Charte élaborée au cours des travaux du Grenelle de l'environnement, nous souhaitons **la mise en place de Comités de suivi départementaux de la pêche maritime de loisir** auxquels nos associations participeront activement. De même, comme l'indique la Charte, les pêcheurs plaisanciers accepteront de **marquer leurs prises** afin de les rendre immédiatement repérables donc non commercialisables, cette mesure étant évidemment applicable seulement pour certaines espèces à définir et particulièrement recherchées comme le bar.

Modification du décret pêche de loisir

Nos demandes successives concernant le nombre d'hameçons et les types de filets ont été prises en compte dans le nouveau décret. Toutefois, nous renouvelons notre demande de simplification du texte relatif aux engins de relevage dans le but d'éviter les verbalisations consécutives à de mauvaises interprétations. Nous proposons le texte suivant qui a fait l'objet d'un recours adressé au Ministre par la FNPPSF et resté sans réponse à ce jour : seuls les engins de relevage d'une puissance maximale de 800 watts sont autorisés.

Sécurité, et respect de l'environnement

Dans le but d'améliorer la sécurité des sorties en mer, nous demandons que soient autorisés les relevés d'engins dormants de deux plaisanciers au maximum à bord d'un seul bateau, propriété de l'un ou l'autre, à la condition impérative que les deux propriétaires de bateaux soient en possession de leur titre de propriété.

Le permis de Pêche en Mer

Compte tenu des structures associatives existant sur tout notre littoral, celles-ci, à l'exemple de la





Guide des bonnes pratiques

Notre GUIDE DES BONNES PRATIQUES de tous les types de pêche (à pied, du bord et en bateau) est prêt. Personnalisé à chaque département et région, il est destiné à tous les pêcheurs récréatifs ; il met essentiellement l'accent sur la

réglementation, la sécurité, la connaissance de la mer et de l'estran et il incite à l'observation des bonnes pratiques en matière de pêche et d'environnement. Il sera diffusé sur tout notre littoral à l'intention de tous les pêcheurs amateurs et estivants non avertis par l'intermédiaire des syndicats d'initiative, mairies, écoles, capitaineries et autres lieux accessibles au public. **Nous avons sollicité les Départements et les Régions** pour le financement de ce précieux document qui doit être concrétisé avant le démarrage de la saison estivale.

Relation avec les pêcheurs professionnels - Natura 2000

De nombreuses associations adhérentes à la FNPPSF entretiennent de bons rapports avec les pêcheurs professionnels, la FNPPSF encourage toutes les associations à favoriser le dialogue entre tous les utilisateurs de l'espace maritime ; les discussions sur les enjeux de Natura 2000 doivent être l'occasion de favoriser ces rapprochements ; ces enjeux doivent impérativement être discutés en commun par toutes les parties concernées, les autorités sont sollicitées pour favoriser ces dialogues.

Commission Pêche à pied

*Perrette Guy - CNGV St Gilles Croix de Vie (85)
Responsable de la commission
Avoine Bernard - APUPQ Querqueville (50)*

*Bellèvre Georges -
APP St Quay Portrieux
(22)*

*Corbet Bernard
APPCotentin Cherbourg (50)
Fouquet Jean Pierre
APP Odet (29)*

*Garzi Garziano
CNGV St Gilles Croix de Vie (85)*

*Guégan Gérard
APPRL Orient (56)*

*Hadjadj Victor Armand
APP Aigues mortes (30)*

*Le Caer Jean Pierre
APPPLBK Plouezec (22)*

*Le Pellec Bernard
La Bonne Taille Rennes (35)*

*Leclère Jean Pierre
APP Cotentin Cherbourg (50)*

*Lefèvre Maurice - APP île d'Yeu (85)
Pichon Claude - Batz sur mer (44)*

Soulabaille Jacques - APP Binic (22)

Toullic Jacques - APPM St Malo (35)

Vermersch Guy - APP Graveline (59)

FNPPSF apportant tous les éléments nécessaires au respect de la ressource, de l'environnement et de la réglementation, l'instauration d'un permis de pêcher n'aurait absolument aucun effet sur ces trois points essentiels mais aurait au contraire un effet dévastateur sur les emplois de l'industrie nautique déjà très touchée par la crise mondiale. Néanmoins, comme cela a été inscrit dans la Charte élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la FNPPSF a accepté l'instauration d'une déclaration de pêche obligatoire, unique et gratuite qui permettrait de donner à tous les pêcheurs amateurs une information suffisante. Nous demandons instamment que les messages ou (et) documents délivrés dans le cadre de ces actions soient élaborés en concertation avec nos associations.

Nos interventions auprès des jeunes

Certaines associations adhérentes à la FNPPSF sont très actives auprès des jeunes (parfois dans les écoles avec l'appui des enseignants) mais également auprès des moins jeunes afin de les informer sur les grands thèmes et les enjeux que représentent la pêche, la ressource, le respect de la réglementation, de l'environnement et la connaissance de l'estran ; elles entendent développer et poursuivre ces opérations sur tout notre littoral. Afin que ces actions puissent être développées sur tout notre littoral avec encore plus d'efficacité, **nous sollicitons une aide financière des collectivités locales.**

Une rencontre importante entre les représentants de l'EAA et de la FNPPSF

Dans le cadre du dernier Congrès, nous avons décidé d'intensifier notre représentation européenne. A ce titre nous avons pris contact avec les différentes institutions représentatives des pêcheurs européens. Nous avons pu ainsi commencer à mieux connaître nos partenaires européens et à engager avec eux des échanges intéressants et fructueux.

C'est dans cet esprit que Hubert Guillois et moi-même ont reçu, le mercredi 27 mai à Arzon, M Jean-Claude Bel, Directeur Général de l'EFTA (European Fishing Tackle Trade Association) et M Jan Kappel, Secrétaire général de l'EAA (European Anglers Alliance).

Après avoir beaucoup échangé sur les différents sujets qui nous préoccupent tous et vérifié la cohérence de nos orientations respectives, le principe d'une participation française à l'EAA au travers de la plus importante fédération française de pêcheurs récréatifs en mer a été envisagé. Une procédure d'adhésion de la FNPPSF à l'EAA est en cours. Cette démarche constitue un premier pas important dans le but de renforcer notre représentativité au niveau des institutions européennes. D'autres vont suivre... Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

*Jean Kiffer - Président National
de la FNPPSF*



Pêche à pied



Considérant qu'il existe un grand nombre de pêcheurs à pied non adhérents à une association, il est nécessaire que les statuts de toutes les associations de pêcheurs plaisanciers s'adaptent afin de pouvoir les accueillir. Dans ce sens, des actions de sensibilisation pourront être organisées en direction du public concerné.

Grenelle de l'environnement - COMOP

- La commission est d'accord sur les conclusions du Grenelle de l'environnement négociées par la fédération.
- Concernant la déclaration de pêche qui serait créée, la commission propose que sur la carte d'adhésion à la Fédération, figure la mention : **« Je, soussigné déclare avoir pris connaissance des règles de bonnes pratiques de la pêche de loisir et m'engage à les respecter ».**

Réglementation

- La commission demande avec fermeté une **harmonisation nationale des réglementations** sur les tailles et sur les limitations journalières de capture (LJC) afin d'éviter les disparités locales ou régionales injustifiées. Il est demandé que les tailles réglementaires « pêche à pied » soient identiques de la frontière belge à la frontière espagnole. Il est proposé que la fédération écrive au ministère pour demander la mise en oeuvre rapide de ces dispositions, étant entendu que des contraintes locales peuvent justifier un arrêté spécifique.
- A propos des interdictions faites à la pêche de loisir au motif de l'alignement sur les professionnels, la commission, s'appuyant sur la note de service de la DPMA du 19 avril 2007, dénonce les arrêtés interdisant la pêche de loisir les samedis, dimanches et jours fériés et en demande l'annulation.

Notre représentation

- Nous devons œuvrer pour que dans chaque département :
- Soit créé un comité de suivi départemental de la pêche maritime de loisir ;
 - Un représentant de la pêche de loisir soit désigné membre de la commission de classement sanitaire des zones conchylicoles ;
 - La pêche de loisir soit représentée dans tous les comités de pilotage (parc marin, site Natura 2000 littoral et mer, et toute autre structure en rapport avec la gestion maritime).

Cohabitation avec les autres acteurs de l'Estran

- Nous dénonçons la réduction de la surface d'estran disponible par la multiplication des activités conchylicoles qui ont atteint nous semble-t-il leur limite.
- Par ailleurs la libre circulation pour la pêche de loisir dans les installations conchylicoles doit être affirmée et harmonisée d'une région à l'autre.
- Les associations locales de pêcheurs plaisanciers devront obligatoirement être informées, consultées par les autorités locales, départementales ou nationales, soit directement, soit au travers des comités départementaux, à l'occasion de toute décision relative à la création, la modification ou l'extension de cultures marines.
- La commission demande une nouvelle fois le port d'un signe distinctif par le pêcheur professionnel (brassard par exemple) permettant de le différencier du pêcheur de loisir.

Information/Éducation du pêcheur à pied

- La sensibilisation au respect de la réglementation et des bonnes pratiques est une priorité.
- Cependant, la promotion de la pêche sur l'estran comme activité touristique doit être modérée.
- L'affichage permanent sur les accès à l'estran par panneaux rappelant les règles de base doit être poursuivi et encouragé par les associations locales auprès des communes et autres collectivités concernées, le cas échéant par le biais des comités départementaux de suivi.
- De même, il serait souhaitable que nos associations engagent en ce sens, une action d'information auprès des offices de tourisme.
- Les associations s'engagent à réfléchir et à développer les actions de formation en écoles de pêche et à en mutualiser les supports.

- Enfin, il nous apparaît que la réglette de la fédération est inadaptée à la pêche à pied. Nous préconisons de lancer une étude sur la fabrication d'une réglette « gabarit » spéciale pêche à pied.

Qualité des eaux

- Nous dénonçons la possibilité d'utiliser les algues vertes pour développer une activité de transformation à des fins commerciales apparemment lucratives, ce qui, à terme, pourrait compromettre la lutte contre le développement des algues vertes.
- La commission dénonce également les moyens de nettoyage ou traitement des installations d'élevage (traitement du naissain de moules à l'eau de Javel diluée).
- Concernant le classement sanitaire des zones conchylicoles, la commission demande que l'arrêté de classement soit mis à jour **annuellement** sur la base des analyses mensuelles de l'année précédente et que le résultat soit facilement accessible à tous.

Étude nationale du Conservatoire du Littoral

L'étude nationale lancée en 2008 visant à mesurer l'impact de la pêche à pied dans les sites dont le Conservatoire a la gestion, nous paraît très ambitieuse (une chargée de mission pour 30 sites pendant 11 mois). La fédération reste très réservée quant aux résultats de l'enquête considérant l'absence de méthodologie concernant l'évaluation de la ressource proposée par la chargée de mission.

Commission Pêche à pied

Participants :

- Lepigouchet Jean - CPAG Granville (50)
- Renard Claude - APPC Cotentin (50)
- Lenoene Jean-Louis - AMC Cancale (35)
- Dosset Yannick - APLC Cancale (35)
- Larue Raymond - APPCJ Pornic (44)
- Aubert Joël - APPPCO Créances (50)
- Boucand Gilles - APPB Batz-sur-mer (44)
- Comes Paulette - APNR Ile de Ré (17)
- Danis Annick - APNR Ile de Ré (17)
- Guihard Jacques - APLC Cancale (35)
- Metriau Landry - APPCJ Pornic (44)



Sécurité



VHF

Le conseil supérieur de la navigation de plaisance dans son rapport du 26 mai 2008 préconise la suppression de la licence et du CRR pour la navigation à l'intérieur des eaux territoriales françaises.

La commission soutient cette proposition en particulier pour la bande des 6 milles. C'est une manière efficace et pragmatique d'améliorer la sécurité en mer.

Il est autorisé au possesseur de VHF ASN couplée à un GPS, en navigation hauturière de ne plus être équipé de fusées parachutes et de fumigènes. Nous demandons que cette disposition soit étendue à tout bateau équipé de VHF et d'un GPS.

Bulletin météo

Nous demandons que l'expérience menée l'été dernier à Toulon concernant la diffusion en boucle de la météo marine, actuellement en cours d'extension au CROSS d'Etel soit généralisée à l'ensemble des CROSS.

Engins pyrotechniques

Il n'existe toujours pas de solution pour la destruction de nos engins pyrotechniques périmés. Nous réitérons nos nombreuses demandes afin que les vendeurs de ces engins aient l'obligation de les reprendre comme cela se fait pour le matériel usé ou périmé de la vie courante. Le prix de cette destruction étant comprise à l'achat, pour un coût raisonnable contrairement à ce qui se fait actuellement

Nouvelle jauge

La taxe liée à la jauge des navires de plus de 7 mètres est toujours versée au conservatoire du littoral. Nous réitérons notre demande de suppression ou du versement de cette taxe à la SNSM.

D 240

Globalement la commission est satisfaite de la D240. Néanmoins nous demandons à ce que le compas soit obligatoire dans toutes les zones de navigation. De même nous pensons indispensable de rendre obligatoire l'annuaire des marées.

La sécurité est l'affaire de tous. N'oublions pas que le chef de bord a une grande responsabilité à ce sujet et rien ne doit être négligé tant au point de vue de la qualité que de la quantité en ce qui concerne le matériel de sécurité embarqué. La commission propose que la FNPPSF établisse une liste recommandée à embarquer sur nos navires.

Nous réitérons notre demande pour que le chef de bord puisse, pour des raisons de sécurité, confier sous sa responsabilité, la barre à une tierce personne à bord n'ayant pas le permis.

Partenariat avec la SNSM

La commission soutient le projet d'information sécuritaire, qu'elle pilotera.

Guide des bonnes pratiques

La commission pense qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte les problèmes posés par la sécurité des plaisanciers.

Proposition d'ajout concernant la sécurité dans le guide pratique

1. Éviter si possible de sortir seul en mer, sinon, prévenir quelqu'un à terre
2. Si vous ne possédez pas de radio VHF emporter au moins un téléphone portable chargé et contenant les numéros de téléphones utiles (1616, CROSS, etc...)
3. Porter si possible des vêtements clairs, pas de cuissardes ou de combinaisons à bottes (wadders).
4. Quand vous utilisez votre annexe, il faut impérativement porter un gilet de sauvetage et éviter les bottes.
5. Il est conseillé de toujours porter un gilet lorsque vous êtes à bord.

Diffusions

La commission souhaite que soient diffusés dans un prochain « pêche plaisance » et sur le site les deux documents concernant la fiche d'utilisation de la VHF et celle sur les consignes de bord. Par la suite il serait souhaitable que ces fiches soient éditées en grande quantité, sous forme de documents plastifiés, de manière à ce qu'elles soient à proximité du poste de pilotage.

Commission Sécurité

Présents :

Responsable de la commission Michel Lebris
milebris@wanadoo.fr

Membres :

- Denis Bernard - APP St Quay portrieux
- André François - APP Cotentin
- Gérard Eric - ATPP Trébeurden
- Carre Thierry - APP Binic
- Quinquis Jean - Plouezec
- Grandière Michel - APUP Querqueville



Notre partenariat avec la FIN

La Fédération des industries nautiques (FIN) s'investit depuis de nombreuses années dans des travaux liés au développement durable de la plaisance, à la promotion des bateaux et des équipements nautiques et au développement d'un service de qualité offert aux plaisanciers.

Ainsi, elle accompagne les professionnels du nautisme dans des démarches liées à ces thématiques et soutient de nombreuses associations et fédérations sur des problématiques communes. C'est dans ce cadre que la FIN soutient financièrement, depuis plusieurs années, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France. Certaines actions entreprises par la FIN concernent directement les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers que nous sommes.

Pour n'en citer que quelques unes :

- La marque NF Service Nautisme et la certification EEA des experts plaisance qui tendent à garantir qualité, fiabilité et sérieux du service fourni, visant à la satisfaction des plaisanciers.
- Le label Bateau bleu destiné aux constructeurs de bateaux et aux équipementiers qui s'engagent à proposer des technologies et des produits novateurs, respectueux de l'environnement et conformes à la loi sur l'eau.
- Le prix Bateau bleu de 20 000 euros ouvert à tous, visant à encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies adaptées à la plaisance et respectueuses de l'environnement marin.

Ces nombreuses démarches et le suivi de ces différents travaux font de la Fédération un acteur incontournable du nautisme en France.

Pour en savoir plus :

info@fin.fr - www.industriesnautiques.fr → rubrique « les grands dossiers »

Environnement



Les algues vertes

Les solutions mises en œuvre pour limiter la prolifération des algues vertes engendrées par l'agriculture et l'élevage ne sont pas satisfaisantes. Les dépenses pour l'ensemble de la Bretagne dépasseraient en 2007 les 600 000 € pour ramasser la moitié des algues soit 60 000 m³.

Il faudrait ramener absolument la concentration actuelle en nitrate de 30 mg/l, qui ne varie pas d'une année sur l'autre, à moins de 10 mg/l pour obtenir une diminution significative du volume d'algues vertes en Bretagne (120 000 m³ actuellement). Une expérience de limitation volontaire mais localisée à 15 mg/l (le Gouessant, le Gouet et l'Urne) des taux de nitrates dans l'eau, a eu pour effet un abatement significatif de 24 à 44% de la production d'algues. Une autre expérience menée par la ville de Munich en Allemagne est intéressante : avec 750 000 €/an, elle a réussi à transformer 2300 ha de terre agricole en bio. Les teneurs en nitrate ont diminué de 43% et celles en produits phytosanitaires de 54% depuis 1991.

Il serait bon de penser à restructurer les exploitations en rétablissant des zones tampon pour éviter le ruissellement des eaux pluviales : traits de maïs parallèles à la pente, zones boisées et herbues, fossés et à encourager les expériences de retour à l'élevage sur herbe et agriculture biologique et surtout cesser de subventionner les cultures polluantes dommageables à la terre.

Les plaisanciers sont les premiers concernés par la qualité de leur environnement et se doivent d'être exemplaires. Il est donc indispensable que leur comportement soit responsable et civique. Dans ce but, la commission préférera toujours la pédagogie, l'information et la responsabilisation à la contrainte.

Carénages

La commission constate que la situation s'améliore d'année en année mais surtout dans les grands ports (Brest, La Rochelle, Cherbourg, ...) car les équipements satisfaisants sont coûteux. Les petits ports ont intérêt à mutualiser leurs aires de carénage. Restent les zones de mouillage sur des territoires qui n'ont aucun équipement et où les carénages sont sauvages avec l'utilisation de produits toxiques. La commission déplore l'absence d'infrastructures dans ces secteurs et apprécie l'apparition des ports à sec qui limitent le temps à l'eau donc la nécessité de caréner. L'apparition de nouveaux antifouling type zéro déchet à base de silicone, cuivre ou zinc est prometteuse. La commission préconise la recherche de telles solutions innovantes et préconise la liberté de nettoyage pour ceux qui utilisent ces produits de façon à les encourager. Elle souhaiterait établir une classification et promotion de ces produits et pourquoi pas un « label vert des antifouling » ou équivalent.

Traitement des eaux usées

En ce qui concerne les eaux noires, la commission s'étonne et regrette que le système intégré de traitement à bord ne semble plus d'actualité. La commission constate que de plus en plus de ports sont équipés de systèmes pour récupérer les eaux noires. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les bateaux neufs doivent être équipés en système de traitement ou de rétention des eaux noires. Ceci ne devrait pas être appliqué sans discernement et laissé à l'appréciation du plaisancier : vu le taux d'utilisation des bateaux, elles ne sont pas toujours utiles.

En ce qui concerne les eaux grises, la situation n'évolue pas. Les plaisanciers ne sont toujours pas assez informés que les produits 100%

biodégradables existent (produits de nettoyage, liquide vaisselle, savon,...) mais sont trop rarement disponibles dans les ports. Il y en a cependant de plus en plus et leur usage est une affaire de civisme et de bon sens.

Récupération des déchets dans les ports

Le tri, le stockage et la récupération des déchets (huiles usagées, batteries, verre, sacs poubelle, emballages,...) sont assurés correctement dans les grands ports. 75% des ports ont établi un plan déchet. La commission regrette qu'un tel plan ne soit pas imposé dans toutes les zones littorales et en particulier dans les zones de mouillages. Des efforts sont faits par les communes pour récupérer les déchets, et ici encore, c'est une affaire de civisme.

La commission déplore que les pratiques de la conchyliculture dans le traitement des déchets n'aient pas changé (utilisation de la chaux vive et de l'eau de javel, abandon sur l'estran de matériels hors service).

Le rejet des boues en mer

En moyenne, 50 millions de m³ de sédiments sont dragués dans les ports français et rejetés en mer chaque année. La commission rappelle ses demandes :

- Mise en place, chaque fois qu'un projet d'immersion en mer de boues de dragage est envisagé, d'une commission d'information et de suivi des travaux ainsi que d'une commission du devenir des produits issus de ces opérations, avec la participation de tous les usagers et en particulier un représentant des plaisanciers. Depuis 2008, dans le 29, cette commission existe et s'appelle le CODISOD – Il serait souhaitable que cela s'étende à toutes nos côtes.
- La commission réaffirme que tous les déchets toxiques doivent être déposés et retraités à terre. Inversement, la commission s'inquiète de l'augmentation du volume des extractions de sable marin (par exemple dans le Morbihan) et de l'exploitation des algues.

Les récifs artificiels

Au sein de l'Europe, les Italiens, les Espagnols et les Portugais ont déjà lancé des programmes d'immersion de récifs artificiels (plus de 100 000 m³ chacun). La commission regrette qu'en France il n'existe pas de véritable action concertée au niveau national bien que notre pays ait été à l'initiative des immersions dans les années 1980. Actuellement, il y a environ 50 000 m³ immergés principalement sur la façade méditerranéenne. La commission souhaiterait que de véritables projets d'envergure non polluants voient le jour. L'exemple du Japon qui a pu maintenir son niveau de production de pêche depuis 30 ans montre la pertinence de cette démarche. Il est urgent que la France dégage des crédits pour une implantation massive de ces récifs afin de réparer les dégâts dus à un dragage et chalutage professionnels abusifs dans la bande côtière.





Les sites protégés

La commission exprime ses craintes pour les projets de l'Agence des aires marines protégées, installée à Brest depuis le printemps 2008. Celle-ci envisage la création d'une dizaine de parcs marins pour 2012. L'Agence définit trois ensembles qui comprennent la côte d'Iroise, la côte Vermeille et Mayotte. Les autres espaces envisagés sont les estuaires de Canche, Authie, et Somme en Manche. Ensuite seront analysées les régions Corse, Sud Bretagne (des Glénan à Noirmoutier) et le golfe normando-breton (de la Hague au Cap Fréhel). Sont en cours les Pertuis Charentais et l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon. La commission prend note de la décision européenne de la mise en œuvre de Natura 2000 en mer. Pour la Bretagne, cela représente 530 000 ha supplémentaires de zone mer à protéger.

Les risques biologiques

La commission s'inquiète toujours du nombre élevé d'interdictions par arrêtés préfectoraux de la pêche des coquillages pour raisons biologiques (algues toxiques et bactéries). Par ailleurs la commission constate que la contamination des poissons par les métaux lourds et les POP (polluants organiques persistants) ne diminue pas, ce qui représente un réel danger pour la santé des consommateurs. Nous rappelons les effets néfastes sur le milieu marin environnant des élevages intensifs de poissons. Du fait du mode de production, nous nous inquiétons aussi de leur réelle qualité sanitaire et des contaminations sur la faune sauvage.



Les augmentations des redevances dans les ports 2009 bat tous les records. L'augmentation des redevances d'occupation et d'utilisation des infrastructures portuaires a atteint parfois plus de 50%. C'est proprement inacceptable !!! Au bilan de cette année, nous constatons que les concessionnaires appliquent des augmentations en invoquant des raisons très contestables tels que :

- L'augmentation du cout de la vie
- La taxe d'état non payée depuis plusieurs années et subitement réclamée par les services fiscaux. A qui la faute ?
- Les améliorations non effectuées bien que prévues au budget prévisionnel.
- Des projets d'agrandissement nécessitant des emprunts et dont l'amortissement s'ajoute automatiquement à l'augmentation des redevances des usagers.

Les espèces menacées

Des rapports alarmants de différentes institutions reconnues font état de l'effet cumulatif de la surexploitation de la ressource, de l'influence du changement climatique et de la pollution sur la population marine dont dépend l'alimentation de millions de personnes. La commission demande que des mesures de protection soient prises rapidement par les instances nationales et internationales en particulier sur le respect des tailles et du repos biologique des espèces menacées. Rappel des espèces localement menacées de disparition : à faible profondeur, le thon rouge, l'anchois, le requin, le saumon sauvage de l'Atlantique ; en eau profonde, l'empereur et le grenadier (dont la croissance est très lente).

La déconstruction des bateaux en plastique

Pour l'instant, environ 60 000 bateaux vont devoir être déconstruits. Peu de projets ont été concrétisés. La commission va instaurer une veille technologique et fera la promotion des projets intéressants.

Le bateau écologique

Pour l'instant il existe : en bois ou métal. Le plastique totalement recyclable reste à trouver et remplacer le verre par du lin ne résout pas le problème. Il est temps que les industriels se penchent sur la conception de bateaux en matériaux entièrement recyclables.

Les énergies renouvelables et inépuisables

La commission n'est pas pour l'instant suffisamment informée pour juger de la valeur des éoliennes et hydroliennes, mais s'interroge sur les conséquences que leur implantation en mer aura sur la navigation, sur l'écosystème et la pratique de leur loisir. Nous nous mettons aussi en veille technique sur ce sujet et ferons preuve de vigilance.

Création d'une série de fiches pour promouvoir les bons gestes écologiques

La commission mettra à l'étude la rédaction d'un guide des bonnes pratiques écologiques... A suivre...

Surveillance de la qualité des eaux de nos ports

La commission demande que les mesures de la qualité des eaux portuaires soient communiquées sous une forme intelligible à tous les plaisanciers (sur un tableau d'affichage à la capitainerie par exemple).

Commission Environnement

Participants :

- Bazantay Yves - APPBP Pleubian
- Bertault Marcel - APPBR Bords de Rance
- Brunetière Henri - APAPQ
- Delacroix Roger
- Grimes Eric
- Le Rezollier Jacques - APPRL Lorient
- Loit Serge - APP Cotentin
- Malle Joël - CPAG Granville
- Meiss Jean-Claude
- Omnes Jean-François - APP Trebeurden
- Saint-Jalmes Christian - responsable APLOC
- Tallec Serge - APPAB Riec sur Belon
- Theret Alain - CD 35

Portuaire

- Les projets de désenvasement dont le financement prévu sous forme d'emprunt est également imputé aux redevances des usagers.
- Les mesures des bateaux relevées par le surveillant du port à l'aide de son décimètre alors que l'acte de francisation précise officiellement ces mesures.
- La suppression des tarifs pour les petits bateaux ce qui se traduit par autant d'augmentations déguisées et illégales (absence de concertation et de publication).

Ca suffit ! Nous sommes pris pour des vaches à lait et des nantis ce que nous ne sommes pas. Malgré nos demandes émises depuis plus de 5 ans auprès des autorités concernées, pour une mise en place d'une commission de contrôle départementale des budgets des ports, restées sans réponse à ce jour, ces situations nous obligent à déposer des procédures auprès des juridictions administratives à l'encontre des ces concessionnaires peu scrupuleux.

Notre représentativité dans les Conseils portuaires auprès des autorités concernées
Les conseils portuaires sont bien souvent une mascarade, nous sommes mis devant le fait

accompli. Notre représentativité dans cette instance reste symbolique et ne tient pas compte de l'impact économique que représente la plaisance. Nous réclapons un vrai pouvoir de décision car, faut-il le rappeler, nous sommes les principaux financeurs de ses structures. Devons-nous boycotter les conseils portuaires ? Devons-nous envisager de manifester énergiquement notre mécontentement dans la rue ou d'envisager d'autres actions... Jusqu'où faudra-t-il aller pour avoir gain de cause ? **Pour nous, dans les conditions actuelles, le conseil portuaire ne sert à rien.**

Commission Portuaire

Présents :

- Alain Bayaert responsable de commission CD 56
- Claude Bourcy président vice président CD 56
- Roger Houbdine président A3PR la Plaine s/Mer 44
- Armand Hadjadj président APPSG Aigues Mortes 30
- Jean Tonnerre vice président APPRL Lorient 56
- Pierre-Yves Lefeuvre président APPL Locquemeau 22
- Loïc Renard vice président APPB Binic 22
- Jacques Brochet secrétaire APPBM 85

Effectifs



A la fin du quatrième mois de l'année, les chiffres sont très encourageants. Nous enregistrons une progression moyenne de 12,5 % de nos effectifs par rapport à 2008. Notons aussi que 24 de nos associations affichent déjà une augmentation du nombre de leurs adhérents (18 de plus en moyenne). Nous accueillons avec plaisir 7 associations nouvelles et beaucoup d'autres souhaitent nous rejoindre.

Un autre très bon chiffre est le pourcentage moyen des abonnés à Pêche Plaisance au sein des associations : il passe de 69 % à 73 % dépassant ainsi le seuil d'application des contributions solidaires dites d'affiliation. On pourrait penser qu'elles n'ont plus lieu d'être, hélas, ce n'est qu'une moyenne et il reste encore quelques irréductibles !

Au niveau de la trésorerie, notre progression se confirme aussi. Cela devrait nous permettre d'atteindre nos objectifs et notamment l'amélioration de notre représentativité européenne et le renforcement de notre défense juridique.

Commission Effectifs

Stratégie et communication

Stratégie

Participation de la Fédération aux budgets locaux
Mise à disposition des Comités Départementaux et Régionaux d'une participation financière de la fédération pour aider à leur bon fonctionnement et favoriser une dynamisation efficace.

Notre position par rapport à la concurrence

Etre extrêmement vigilants par rapport aux positions et informations des fédérations concurrentes, et veiller que toutes les atteintes à l'image de notre Fédération soient immédiatement contrées.

Ces observations devront être remontées à la fédération par l'intermédiaire des CD et CR, pour coordonner les actions et réponses à apporter.

Effectifs

Le bilan 2008 présente une augmentation des 14,3 % de croissance avec plusieurs associations nouvelles. Les objectifs pour 2009 sont fixés à plus de 15 %.

Relations européennes/Pêche de loisir (DG 14 article 47)

Prévoir des actions auprès des candidats aux prochaines élections européennes pour défendre notre position auprès des instances européennes. Adhésion à l'EAA et à la FMPPR pour être représentés dans les négociations.

Un budget prévisionnel significatif est prévu pour la participation de la FNPPSF à ce niveau européen.

Communication

Agence de communication

Amélioration et développement des relations avec la Presse Quotidienne Régionale.

Améliorer les contacts avec les correspondants régionaux et locaux.

Recadrage de l'utilisation des services de l'agence de communication.

Site FNPPSF

Mise en place d'un observateur qui aura pour mission permanente de relire, corriger et mettre à jour les informations publiées sur le site.

Jean-Claude Chaulet est volontaire pour assurer cette mission.

Revue « Pêche Plaisance »

La revue constitue un formidable outil de communication.

Maintenir ce niveau de qualité et susciter davantage d'implication de la part de nos adhérents pour le développement de notre revue (production d'informations et d'articles).

Etude sur l'opportunité de modifier le sigle de la fédération.

Une mission de réflexion générale et de proposition d'actions est confiée à Philippe Spetz.



Information relative à la sécurité

La communication actuelle :

- Elle se fait par le biais de canaux spécifiques :
 - Brochures d'associations,
 - Supports de sites internet.
- Elle est segmentée et parcellaire suivant les associations et les populations ciblées :
 - Estivants,
 - Loisir,
 - Plaisanciers.

Proposition d'unifier nos recommandations

- Etablir pour des groupes variés des recommandations à caractère universel, indépendantes des associations d'origine en collaboration étroite avec la SNSM, pilote probable de l'opération
- Obtenir de tous les partenaires associatifs un message et une rédaction commune.
- Rédiger ces recommandations dans un format stable, validées par un « groupe d'expert ».

Commission Stratégie et Communication

Participants :

Jean Kiffer
Paul Vinay
Jean-Claude Chaulet
Alain Messenger

Bilan Congrès

Des congressistes souriants !

Congrès FNPPSF 2009 : des décisions importantes pour les années à venir...

Le 36^{ème} Congrès de la FNPPSF s'est tenu du 04 au 05 avril à St Brice en Coglès (35) dans une ambiance studieuse et agréable. Je tiens à remercier tous les participants pour la qualité de leurs travaux dans le cadre des différentes commissions et pour la pertinence de leurs interventions lors des différentes assemblées. Nous avons pu ainsi établir, valider et publier des synthèses qui vont maintenant nous servir de guide pour l'année en cours. Elles ont été envoyées à toutes les institutions concernées ainsi qu'aux médias qui en ont fait largement écho...

Parmi toutes les décisions prises on retiendra les moyens consacrés au renforcement de notre représentation européenne et à notre défense juridique, la mise en place d'un partenariat accru avec la SNSM, la diffusion de notre guide des bonnes pratiques étendue à l'ensemble du littoral et notre veille attentive aux différentes démarches environnementales : Grenelle, Natura 2000 Mer et Parcs Marins.

Les différents repas pris en commun alliaient saveurs et originalité et ont été très appréciés des nombreux congressistes venus de toute la France pour participer à ce moment si important pour notre fédération. Nous nous sommes donné rendez-vous l'année prochaine en Finistère où toute l'équipe du CD29 nous attend et prépare déjà activement ce 37^{ème} Congrès qui aura lieu à Loctudy du vendredi 18 au lundi 22 mars 2010.

Jean Kiffer - Président National de la FNPPSF



Présents au Grand Pavois de la Rochelle du 23 au 28 septembre 2009



Qualité, Sécurité et Performance !

liste des concessionnaires sur www.nordstar.fr ou au 06 77 21 32 50

NORD STAR
PATROL